

Aignan et Riscle – L'office de tourisme de Pays remplace les offices actuels

Devenus bureaux d'information touristique



Aignan et Riscle – L'office de tourisme de Pays remplace les offices actuels

Lors de la réunion de l'assemblée générale de l'Office de tourisme Armagnac-Adour le 20 mars 2017, Véronique Soubabère, directeur général de Semadour (1) a défini l'avancement du transfert de la compétence tourisme des six communautés de communes membres du PETR à un office de tourisme du PETR.

Ce transfert nécessite une modification du PETR que le conseil de la Communauté de communes Armagnac-Adour (CCAA), réuni le 13 mars, a remis à une date ultérieure pour se ménager un délai de réflexion. Ce qui a contrarié Michel Petit, président de la CCAA.

Chronologie de transfert de la « compétence tourisme » au PETR

Véronique Soubabère rappelle les étapes du transfert de compétence :

- 2015, étude d'un cabinet de la stratégie de développement touristique à l'échelle du PETR,
- 2 octobre 2015, accord du président du PETR et des présidents des communautés de communes pour déléguer la compétence tourisme au PETR, réorganiser les financements locaux, recruter un chef de projet et lancer la 1e phase de la démarche,
- 15 février 2017, accord pour modifier les statuts du PETR.
- 22 février 2011, 1^è réunion de la commission du tourisme du PETR : le projet d'office de tourisme est entériné et un état des moyens humains et matériels des offices de tourisme est lancé.

Le personnel aura le statut de fonctionnaires

L'office de tourisme du PETR aura toutes les compétences d'un office de tourisme (2). Les offices de tourisme actuels deviendront des « bureaux d'information touristique » et les contrats de travail du personnel passeront du droit privé au droit public.

Le transfert aura lieu le 1er janvier 2018, date à laquelle sera élu le président de l'Office de tourisme du PETR.

Intérêt de ce transfert de compétence

Véronique Soubabère estime que l'office de tourisme du PETR répondra mieux aux enjeux départementaux, régionaux et nationaux ainsi qu'à ceux de la Fédération des offices de tourisme de France. De plus, les retombées économiques seront accrues grâce à l'optimisation des ressources.

(1) Émanation du Pôle d'équilibre des territoires ruraux (PETR) du Val d'Adour. (2) Il faut comprendre vraisemblablement, non seulement la compétence en matière de promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, mais aussi la compétence en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion de zones d'activités touristiques.

Sur la photo, de gauche à droite : Mado Peres, vice-présidente de l'Office de tourisme Armagnac-Adour, Béatrice Pasian, présidente, Paul Bergamo, trésorier et Rémi Capdevielle, expert comptable.